

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2022-04 du 26 janvier 2022

**OBJET : AVENANT N°1 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ÉGLISE SAINT MARTIN  
TRANCHE B – LOT MAÇONNERIE**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation relative au marché de travaux pour l'Eglise Saint-Martin Tranche B, alloti en six lots : un 1<sup>er</sup> lot « Maçonnerie », un 2<sup>ème</sup> lot « Couverture », un 3<sup>ème</sup> lot « Charpente », un 4<sup>ème</sup> lot « Vitrail », un 5<sup>ème</sup> lot « Ferronnerie » et un 6<sup>ème</sup> lot « Peinture » ;

Vu les notifications d'attribution des six lots du marché en date du 12 juillet 2021 ;

Considérant le réajustement du coût des travaux pour le lot « Maçonnerie » proposé par la société ANTAK, maître d'œuvre, en date du 21 décembre 2021 ;

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur le Maire approuve l'avenant suivant :

#### **Lot "Maçonnerie"**

Attributaire : société **SAS LA PIERRE A L'ŒUVRE**

Zone artisanale du clos Joubaud La Chapelle Caro 56460 VAL D'OUST - SIRET n° 827 037 583 000 10

Marché initial du 12/07/2021

Montant : 103 572,37 € HT

Avenant n° 1 du 21/12/2021

Montant : + 4 898,69 € HT

Nouveau montant du marché

108 471,06 € HT

Le Maire,  
Patrick BEILLON

